BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 038-2005/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT AVENANT A L'ACCORD DE CREDIT DE DEVELOPPEMENT CONCLU LE 02 JUIN 2005 A WASHINGTON DC ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME NATIONAL MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (PA-PMLS).



L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 novembre 2005 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord portant avenant à l'accord de crédit de développement conclu le 02 juin 2005 à Washington DC entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'appui au programme national multisectoriel de lutte contre le SIDA (PA-PMLS).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 22 novembre 2005.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Diessongo T. Patrice